PROVINCE DE QUÉBEC MRC D'ANTOINE-LABELLE MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf tenue par visioconférence, à l'Hôtel de Ville de Lac-du-Cerf, au 19, chemin de l'Église, le **mardi 28 avril 2020, à 19 heures,** ladite assemblée ayant été convoquée selon les dispositions du Code municipal.

Sont présents et forment quorum sous la présidence de la mairesse Danielle Ouimet :

Caroline Huot	Conseillère	poste 1
Pierre Métras	Conseiller	poste 2
Danielle Caron	Conseillère	poste 3
Jacques de Foy	Conseiller	poste 4
Raymond Brazeau	Conseiller	poste 5
Robert Dolembreux	Conseiller	poste 6

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

128-04-2020 <u>Ouverture de la séance</u>

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'ouvrir la séance extraordinaire à 19 h 15.

ADOPTÉE

129-04-2020 <u>Séance extraordinaire du 28 avril 2020 à huis clos et par visioconférence</u>

Le conseil de la municipalité de Lac-du-Cerf siège en séance extraordinaire ce 28 avril 2020 par voie de visioconférence.

Sont présents à cette visioconférence: Danielle Ouimet, Caroline Huot, Pierre Métras, Danielle Caron, Jacques de Foy, Raymond Brazeau et Robert Dolembreux sont présents en visioconférence. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assiste également à la séance, par visioconférence, la directrice générale et secrétaire-trésorière.

CONSIDÉRANT que conformément aux exigences gouvernementales dans le cadre de la COVID-19, il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Robert Dolembreux appuyé par la conseillère Caroline Huot et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

ADOPTE

130-04-2020 Renonciation à l'avis de convocation et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Caroline Huot appuyé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents de renoncer à l'avis de convocation, et ce, conformément à l'article 157 du Code municipal.

131-04-2020 Adoption de l'ordre du jour

La mairesse fait lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par la conseillère Danielle Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'ordre du jour tel que présenté, à savoir :

MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF ORDRE DU JOUR - SÉANCE EXTRAORDINAIRE 28 AVRIL 2020 – 19 HEURES

- 1. Ouverture de la séance
 - 1.1 Séance extraordinaire à huis clos
- 2. Renonciation à l'avis de convocation
- 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 4. Demande d'aide financière à La Fondation de la MRC d'Antoine-Labelle pour l'environnement
- 5. Période de questions
- 6. Levée de la séance

132-04-2020 Demande d'aide financière à La Fondation de la MRC d'Antoine-Labelle pour l'environnement – Stabilisation des berges du lac Lefebvre

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par la conseillère Danielle Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Jacinthe Valiquette, à présenter, pour et au nom de la municipalité de Lac-du-Cerf, une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière aux projets à caractère environnemental de la MRC d'Antoine-Labelle pour la stabilisation des rives du lac Lefebvre.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.			
*******	******	*****	*****

133-04-2020 <u>LEVÉE DE LA SÉANCE</u>

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance. Il est 19 h 22.

ADOPTÉE

Danielle Ouimet Jacinthe Valiquette mairesse directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Danielle Ouimet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Danielle Ouimet Mairesse